



# DEMBAYA

Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales qui s'acquittent de la cotisation fixée annuellement par l'assemblée générale. Ils sont convoqués à l'assemblée générale annuelle avec voix délibérative.

Le montant de la cotisation annuelle est de **20 Euros**.

Le paiement de la cotisation vaut adhésion pour l'année civile en cours.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé.

Mme  Mr

**NOM** .....

**Prénom** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **Ville**.....

**Tél**..... **Mél** .....

**J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et j'adhère à Dembaya**

Joindre un chèque bancaire ou postal de 20 € à l'ordre de DEMBAYA et renvoyer le tout à :  
DEMBAYA, 14 avenue Roberto Rossellini, 69 100 Villeurbanne